

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 AVRIL 2017 à 18H30

**Présents** : Tous les membres en exercice

**Absents excusés** : Mme Nathalie COSTE, Madame Claire DENIS (pouvoir à Monsieur ROMMENS)

**Secrétaire** : Mme Edwige CHIVET

---

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 12 décembre 2016.

Monsieur Rommens fait observer que ses dires et propositions ne sont pas relatés dans le compte-rendu. Il le mentionne sur la page des signatures.

Le compte rendu est visé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

### 2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Edwige CHIVET secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3) Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif 2016 et demande si des observations sont à formuler.

Monsieur Hénin se questionne sur le fait que le virement de 311 755 € n'a pas été définitivement affecté à l'investissement. Monsieur le Maire explique qu'il n'y avait aucune raison de procéder ainsi puisque les recettes étaient suffisantes.

Monsieur Hénin fait observer que l'article 60631 « Fournitures d'entretiens » présente un montant réalisé très élevé. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là des dépenses concernant les produits nécessaires à l'entretien de l'ensemble des locaux municipaux.

Le compte administratif est adopté avec 3 voix contre et 10 voix pour.

#### **4) Compte de Gestion 2016 – Affectation du résultat**

Monsieur le Maire indique que le compte de gestion établi par les services du Trésor Public est identique au compte administratif établi par les services municipaux.

Monsieur le Maire propose d'affecter 36409.98 € au compte 1068 (recette d'investissement) et 563 728.89 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 et accepte la proposition d'affectation du résultat ci-dessus.

#### **5) Réorganisation du bureau municipal**

Monsieur le Maire indique que pour une gestion optimale des affaires municipales il conviendrait de réorganiser le bureau municipal en remplaçant les 4 conseillers délégués par la mise en place d'un 4<sup>e</sup> adjoint.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la mise en place d'un 4<sup>e</sup> Adjoint en remplacement des 4 conseillers délégués.

Monsieur le Maire lance l'appel à candidature pour le poste de 4<sup>e</sup> Adjoint. Un seul candidat se présente, Monsieur Frédéric Richard.

Le conseil procède à bulletins secrets à la désignation du 4<sup>e</sup> Adjoint. Monsieur Yves Darques et Monsieur Rachid Terki sont désignés assesseurs tandis que Madame Marie-Claire Duriez est désignée secrétaire.

Monsieur Frédéric Richard est élu 4<sup>e</sup> Adjoint avec 3 votes blancs et 11 votes pour.

#### **6) Indice brut terminal de la fonction publique**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le calcul de l'indemnité des élus était jusqu'alors basé sur l'indice 1015.

Afin de se conformer à la législation en vigueur il convient de prendre une nouvelle délibération et de placer le calcul de l'indemnité des élus en fonction de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la mise en place du calcul indemnitaire des élus en fonction de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

#### **7) Remplacement des contrats arrivant à échéance.**

Monsieur le Maire indique que 3 contrats C.U.I arrivent à échéance d'ici la rentrée scolaire de septembre.

Afin d'assurer la continuité des services proposés il conviendrait de procéder au remplacement de ces contrats.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le remplacement des contrats arrivants à échéance.

## 8) Travaux et projets d'investissements 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de programme d'investissements ci-dessous :

INVESTISSEMENTS 2017	
ADAP Médiathèque- Mairie	2 500.00 €
Réfection rue du Bibrou	80 000.00 €
Travaux classe Mme Pouly	2 400.00 €
Travaux Salle des Fêtes (verrière)	29 000.00 €
Eclairage Public (abribus Rue du Hocquet+ Horloge Astronomique)	2 500.00 €
Travaux aménagement Stand de tir	1 700.00 €
Panneaux de signalisation	2 500.00 €
Matériel+outillage	2 500.00 €
Réseaux Rue des Quenelets eau-élect-P et T	200 000.00 €
Ecole : Ordinateur + TBI + vidéoprojecteur	2 000.00 €
Bancs aux étangs (2)	500.00 €
Feux intelligents (réserve parlementaire)	15 000.00 €
Travaux Logement rue des écoles	10 000.00 €
Travaux Bibliothèque	1 000.00 €
Cuisine scolaire (chariot roulant + table inox+hotte... )	2 000.00 €
Standard téléphonique secrétariat	2 500.00 €
Réfection pont rue du Bibrou	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>366 100.00 €</b>

Monsieur Rommens fait observer concernant la mise en place des panneaux de signalisation qu'un panneau n'est pas conforme dans la rue de Saint-Omer et qu'il convient de le remplacer par un panneau de rappel de la priorité à droite.

Monsieur Rommens demande s'il n'est pas possible d'utiliser le logement acquis par la commune rue des Ecoles afin d'y transférer la médiathèque. Monsieur le Maire lui indique que ce n'est pas possible puisqu'une surface minimale doit exister pour pouvoir obtenir les subventions.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le plan d'investissements ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des subventions lorsque celles-ci existent.

## 9) Taxes locales.

Monsieur le Maire indique qu'afin de ne pas avoir d'impact sur les ménages de la fusion avec la CAPSO il conviendrait de lisser les taux. Les taux devraient donc être les suivants :

- Taxe d'habitation : 12.63 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42.67 %

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les taux ci-dessus.

## 10) Tarifs des services municipaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir le gel des tarifs appliqués pour les services municipaux.

	<b>Tarif 2017</b>
<b>Photocopie</b>	0.15 €
<b>Restaurant Scolaire</b>	3.00 €
<b>Transport Scolaire</b>	0.40 €/ trajet
<b>Garderie</b>	0.40 €/ heure
<b>Location de salle (repas)</b>	300.00 €(résidant à Heuringhem) 350.00 €(extérieur)
<b>Location de salle (vin d'honneur)</b>	150.00 €(résidant à Heuringhem) 175.00 €(extérieur)
<b>Concession perpétuelle simple (3.25 m<sup>2</sup>)</b>	162,50 €
<b>Concession perpétuelle double (5.72 m<sup>2</sup>)</b>	286,00 €
<b>Case columbarium (50 ans)</b>	700,00 €

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

## 11) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

<b>Dénominations</b>	<b>Propositions</b>
<b>AIVES</b>	180.00 €
<b>Ass. AEP St Riquier</b>	107.00 €
<b>Ass Sportive Condorcet</b>	366.00 €
<b>Club de l'amitié</b>	180.00 €
<b>Comité des Fêtes</b>	4 550.00 €
<b>FC Ecques Heuringhem</b>	1 623.00 €
<b>Foyer Rural</b>	1 787.00 €
<b>Société de pêche</b>	180.00 €
<b>Carabiniers</b>	180.00 €
<b>St Sébastien</b>	180.00 €
<b>JSM Jeunesse Sportive de la Morinie</b>	180.00 €
<b>APARDE</b>	240.00 €
<b>UDDENDA</b>	42.00 €
<b>Ass. Des Bénévoles Pavillon Arc en Ciel</b>	51.00 €
<b>Les pep 62 (Pupilles de l'enseignement Public)</b>	51.00 €
<b>Ass des Donneurs de Sang de l'Audomarois</b>	16.00 €
<b>APEI les Papillons Blanc</b>	169.00 €
<b>L'association des décorés de la médaille d'honneur du travail</b>	45.00 €
<b>La Croix-Rouge française</b>	50.00

Monsieur Rommens fait observer que l'association « Bien Vivre à Heuringhem » n'a pas eu le courrier sollicitant les associations pour demander les subventions. Monsieur le Maire indique que le service administratif se chargera de transférer le dossier à l'association.

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la proposition d'attribution de subventions ci-dessus.

## **12) Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Budget Primitif 2017.

Monsieur Hénin fait observer que les indemnités globales des agents ne sont pas exposées au conseil municipal alors que la discussion sur ce sujet est obligatoire. Il mentionne également le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui doit être mis en œuvre dans la fonction publique territoriale.

Monsieur Hannotel que le RIFSEEP est seulement en cours de déploiement. Monsieur le Maire indique n'avoir eu à la date du conseil aucune circulaire de la part des services de l'Etat à ce sujet et que cette question sera étudiée dès réception de la circulaire en question.

Après discussion le budget primitif 2017 est adopté à 3 voix contre et 11 voix pour.

## **13) SIVU de Thérrouanne (accueil de loisirs)**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se positionner sur l'adhésion de la commune au SIVU de Thérrouanne qui aura pour vocation la gestion de l'accueil de loisirs du mois de juillet à Thérrouanne.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident de ne pas adhérer au SIVU mais proposent de se rapprocher des communes d'Ecques, Helfaut et Blendecques pour accueillir les enfants d'Heuringhem en juillet et de verser une aide dégressive de 50 € par enfant inscrit sur l'un de ces accueils de loisirs.

## **14) Cession d'un terrain**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu un courrier de Monsieur Gay demandant la possibilité d'acquisition d'un terrain situé rue des bruyères.

Après discussion les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les négociations relatives à la vente des parcelles AA7 – AA8 – AA9 et fixent le prix de vente à 65 000 €.

**Séance levée à 20h40**